

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2013****ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2013.
- 1.3 Rapport des comités.
- 1.4 Adoption du règlement numéro 452-2013 sur la rémunération du personnel électoral – Élection générale 2013.
- 1.5 Remplacement du maire suppléant.
- 1.6 Élection municipale novembre 2013. Vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés.
- 1.7 Abrogation de la résolution numéro 103-04-2012 – Programme Climat municipalités.
- 1.8 Présentation des états financiers le 22 mars 2013.

**2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de février 2013.
- 2.2 Autoriser monsieur Jacques Maillé à assister au Congrès de l'ADMQ à Québec du 12 au 14 juin 2013.
- 2.3 Vente pour taxes – approbation de la liste des immeubles sur laquelle des taxes foncières et des impositions sont dues et autorisation à mettre en vente pour taxes certains de ces immeubles.
- 2.4 Vente pour taxes – autorisation à enchérir.
- 2.5 Ressources humaines – embauche de deux (2) étudiants en environnement.
- 2.6 Radiation de comptes fonciers.
- 2.7 Autoriser le directeur général à entreprendre des procédures judiciaires pour la perception des taxes.

**3. INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

- 3.1 Autorisation des pompiers à participer à la compétition des pompiers.
- 3.2 Adoption du plan de mise en œuvre pour la municipalité dans le cadre de couverture de risque incendie.

- 3.3 Participation financière de la municipalité dans le cadre de l'organisation du 28<sup>e</sup> colloque de la Fédération Québécoise des Intervenants en Sécurité Incendie.

**4. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

- 4.1 Octroi – contrat de débroussaillage pour l'exercice 2013.
- 4.2 Autoriser le directeur général à demander des soumissions pour l'achat d'une motoneige payé à même le surplus accumulé non affecté.
- 4.3 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier 2012.

**5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.
- 5.2 Autoriser le directeur en bâtiment-environnement et urbanisme à assister au congrès de la COMBEQ du 25 au 27 avril 2013.
- 5.3 Autoriser le contrat pour analyser les bactéries, les phosphores, le pH et la turbidité à la Cie « Les moules Zébrées C.D.T. ».
- 5.4 Offre de service – rapport d'expertise requis pour la poursuite contre ledit propriétaire du lot 26-19 du Rang 2, canton de Hartwell.
- 5.5 Offres de service – Bilan de santé aux baies des lacs Simon et Barrière.
- 5.6 Demande de dérogation mineure numéro 93 concernant le lot 79 situé au 2072, chemin du Tour-du-Lac à Lac-Simon.
- 5.7 Demande de dérogation mineure numéro 94 concernant le lot A-97 situé au 203, chemin de la Presqu'île à Lac-Simon.
- 5.8 Projet Rivages en Héritage – Protection des lacs et cours d'eau et application de la réglementation.
- 5.9 Avis de motion constituant un Comité Consultatif en Environnement.
- 5.10 Modification de la résolution numéro 40-02-2010 – Mandat au Comité Consultatif d'Urbanisme.
- 5.11 Remplacement d'un membre au comité consultatif d'urbanisme.

**6. COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- 6.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

**7. LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

- 7.1 Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec édition 2013 – autorisation à signer.
- 7.2 Évènement – activité de la St-Jean-Baptiste.
- 7.3 Autorisation d'engager un chansonnier à l'activité de la St-Jean-Baptiste.

- 7.4 Autorisation à tenir l'évènement des feux d'artifice d'été.
- 7.5 Autorisation à tenir l'évènement du Poker Run.
- 7.6 Demande d'aide financière au CLD Papineau dans le cadre du fond « Culturel et patrimoine » pour la mise en valeur des sites historiques à Lac-Simon.
- 7.7 Demande de l'Association Équestre de la Vallée Rocheuse de l'Outaouais (AÉVRO).

**8. CORRESPONDANCE**

- 8.1 Appui au projet soumis pour la sauvegarde du patrimoine du domaine des Pères Sainte-Croix à Lac-Simon.
- 8.2 Lettre de monsieur Claude Tétreault – préservation des œuvres et du personnage historique le Père Jean Tétreault.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

- 9.1 Information sur la Coop Santé du nord de la Petite-Nation.

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**PROCÈS-VERBAL****1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **1<sup>er</sup> mars 2013 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Monsieur le Conseiller :

Gilles Robillard

Louise Houle Richard

Lise Villeneuve

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gaston A. Tremblay.

Monsieur Jacques Maillé, directeur général est aussi présent.

Messieurs Robert Johnson, Paul Malouf et Pierre Paquin ont motivé leur absence.

Environ 20 personnes assistent à l'assemblée.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay souhaite la bienvenue aux membres présents.

**1.1**

049-03-2013

**Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point 9.1 pour de l'information sur la Coop Santé.

**Adoptée**

**1.2**

050-03-2013

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2013.**

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2013 soit adopté par les membres du conseil.

**Adoptée**

**1.3****Rapport des comités.****Loisirs, culture et tourisme**

Madame Louise Houle Richard.

Madame Houle Richard mentionne que la municipalité est prête à commencer le processus aussitôt que le protocole d'entente de MADA sera signé par le ministre. Les membres du comité pourront débiter avec une première rencontre avec monsieur Cyr de Carrefour Emploi.

Le « beach party » fut un beau succès de participation des citoyens et elle remercie spécialement madame Suzanne Prévost et monsieur Claude Maisonneuve pour leur aide à l'effet de faire participer les gens à la randonnée de raquette et de ski de fond dans les sentiers. La municipalité a remis un prix de participation de 50,00 \$.

051-03-2013

**1.4****Adoption du règlement numéro 452-2013 sur la rémunération du personnel électoral – Élection générale 2013.**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 88 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités CL.R.Q., C.E-2.2, le Conseil de la municipalité de Lac-Simon peut établir un tarif de rémunération pour son personnel électoral;

CONSIDÉRANT qu'en raison du faible tarif accordé pour la rémunération du personnel électoral par la ministre des Affaires municipales et des Régions, il est de plus en plus difficile de recruter du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

**QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO 452-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :****ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus énoncé fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL****2.1 Rémunération du président d'élection**

Rémunération relative à la confection de la liste électorale : à sa révision; à la préparation de la formation des candidats et du personnel électoral; et à leurs formations respectives est de 1,600.00 \$.

**2.2 Rémunération de l'adjoint au président d'élection**

La rémunération de l'adjoint au président d'élection équivaut à 75 % de la rémunération perçue par le président d'élection à savoir :

Rémunération relative à la confection de la liste électorale; à sa révision; à la préparation de la formation des candidats et du personnel électoral; et à leurs formations respectives.

**2.3 Rémunération des scrutateurs**

- Le jour du vote par anticipation 130,00 \$
- Le jour du scrutin 180,00 \$
- Dépouillement des votes le soir du scrutin 35,00 \$

**2.4 Rémunération des secrétaires du bureau de vote**

- Le jour du vote par anticipation 110,00 \$
- Le jour du scrutin 150,00 \$
- Dépouillement des votes le soir du scrutin 35,00 \$

**2.5 Rémunération du président de la table de vérification**

- Le jour du vote par anticipation 120,00 \$
- Le jour du scrutin 180,00 \$

**2.6 Rémunération des membres de la table de vérification**

- Le jour du vote par anticipation 110,00 \$
- Le jour du scrutin 150,00 \$

**2.7 Rémunération du préposé au maintien de l'ordre et à l'information**

- Le jour du vote par anticipation 110,00 \$
- Le jour du scrutin 150,00 \$

**2.8 Rémunération du personnel de la commission de révision**

- PRÉSIDENT : pour chaque heure qu'il siège 16,00 \$ /h
- SECRÉTAIRE : pour chaque heure où la commission siège 14,00 \$ /h
- AGENT RÉVISEUR : pour chaque heure où il exerce ses fonctions 13,00 \$ /h

Note : pour toute fraction d'heure, le personnel de la Commission de révision a droit à une rémunération proportionnelle.

**2.9 Rémunération relative à la formation du personnel électoral**

- Le personnel électoral a le droit de recevoir une rémunération de 30,00 \$ pour toute session de formation.

**ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le règlement remplace le règlement numéro 421-2009 et tout autre règlement.

---

GASTON A. TREMBLAY M.D. FRCPC  
Maire

JACQUES MAILLÉ  
Directeur général

AVIS DE MOTION : 1er février 2013

ADOPTION DU RÈGLEMENT : 1<sup>er</sup> mars 2013

RÉSOLUTION # : 053-03-2013

ET ENTRÉE EN VIGUEUR : 5 mars 2013

**052-03-2013**      **1.5**  
**Remplacement du maire suppléant.**

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement du poste de maire suppléant vient à échéance;

Monsieur le maire dépose une lettre informant les membres du conseil que pour des raisons personnelles et professionnelles, monsieur Pierre Paquin décline toute nomination à titre de maire suppléant pour le reste du terme du conseil;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon nomment monsieur Gilles Robillard à titre de maire suppléant à compter de ce jour, et ce, pour une période de deux (2) mois et que madame Lise Villeneuve remplace par la suite pour période de deux (2) mois monsieur Gilles Robillard;

QUE madame Louise Houle Richard remplace madame Lise Villeneuve pour une période de deux (2) mois et que monsieur Robert Johnson remplace madame Louise Houle Richard pour une période de deux (2) mois;

**Adoptée**  
 c.c. Trésorerie

**053-03-2013**      **1.6**  
**Élection municipale novembre 2013. Vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés.**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite, comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personnes domiciliés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, une résolution doit être prise au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

**Adoptée**  
 c.c. DGE  
 MAMROT

**054-03-2013**      **1.7**  
**Abrogation de la résolution numéro 103-04-2012 – Programme Climat municipalités.**

CONSIDÉRANT QUE le mandat original a été conditionnel à l'octroi de l'aide financière du gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'avec la venue d'un nouveau gouvernement, il y a absence de financement de sa part;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon mettent fin à l'entente avec la firme CIMA + et abrogent la résolution numéro 103-04-2012.

**Adoptée**

c.c. CIMA +

### **1.8**

#### **Présentation des états financiers le 22 mars 2013.**

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay informe les citoyens qu'il y aura une séance extraordinaire le vendredi 22 mars 2013 à 20 h dans laquelle un représentant de la firme Marcil-Lavallée sera présent pour présenter les états financiers 2012.

### **2.**

#### **DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE**

### **2.1**

055-03-2013

#### **Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de février 2013.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de février 2013;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de février totalisant la somme de **174 837,30 \$** portant les numéros de chèques **8248 à 8360** soit adoptée;

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **6 407,55 \$** soit adoptée pour un montant total de **181 244,85 \$**.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

### **2.2**

056-03-2013

#### **Autoriser monsieur Jacques Maillé à assister au Congrès de l'ADMQ à Québec du 12 au 14 juin 2013.**

CONSIDÉRANT l'importance de la formation dans le milieu municipal;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE le directeur général, monsieur Jacques Maillé, soit autorisé à participer au Congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra à Québec du 12 au 14 juin 2013;

QUE les frais d'inscription au montant de quatre-cent-soixante dollars (460,00 \$) plus taxes soient autorisés et que les frais de transports et d'hébergement soient remboursés;



QUE les deniers requis au paiement de ces frais soient puisés à même les disponibilités des comptes budgétaires 02-13000310 « déplacement et hébergement » et 02-13000454 « formation et perfectionnement ».

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

**2.3**

057-03-2013

**Vente pour taxes – approbation de la liste des immeubles sur laquelle des taxes foncières et des impositions sont dues et autorisation à mettre en vente pour taxes certains de ces immeubles.**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a déposé au conseil un état des dossiers dans lequel les taxes foncières et autres deniers sont dues depuis 2010 et 2011, lequel est daté du 26 février 2013 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du code municipal de la province de Québec;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent cet état et mandatent le directeur général, monsieur Jacques Maillé, afin qu'il prenne les procédures requises aux fins de faire vendre dans le cadre de la « vente pour taxes » par la municipalité régionale de comté MRC de Papineau, les immeubles apparaissant à cet état.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

MRC de Papineau

**2.4**

058-03-2013

**Vente pour taxes – autorisation à enchérir.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon peut enrichir et acquérir des immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles de la municipalité feront l'objet de cette procédure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'autoriser le directeur général ou son représentant à enchérir et acquérir certains immeubles soumis à cette procédure;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général, monsieur Jacques Maillé ou son représentant, à enchérir pour et au nom de la municipalité, certains immeubles faisant l'objet de la procédure de « vente pour défaut de paiement des taxes » et d'autres dus, laquelle sera tenue le 13 juin 2013 jusqu'à concurrence des montants de taxes et autres dus en capital, intérêt et frais.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

MRC de Papineau

**2.5**

059-03-2013

**Ressources humaines – embauche de deux (2) étudiants en environnement.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil désirent poursuivre le mandat de revégétalisation des bandes riveraines;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général, monsieur Jacques Maillé, à embaucher pour la saison estivale deux (2) étudiants au taux horaire de 15,00 \$ l'heure.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

060-03-2013

**2.6**

**Radiation de comptes fonciers.**

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont quitté les terrains de camping ou sont en faillites;

CONSIDÉRANT QUE les sommes dues sont négligeables par rapport aux procédures judiciaires à entreprendre pour les percevoir;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la radiation de la somme en capital de mille quatre cent trente-sept dollars et cinquante-trois cents (1 437,53 \$) telle que la liste déposée par le directeur général, monsieur Jacques Maillé, ainsi que les intérêts y afférents.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

061-03-2013

**2.7**

**Autoriser le directeur général à entreprendre des procédures judiciaires pour la perception des taxes.**

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments qui font l'objet d'une évaluation municipale dont le fond de terrain appartient à un autre propriétaire ne sont pas mis en vente pour taxe, lorsque les taxes foncières sont impayées;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général, monsieur Jacques Maillé à prendre les procédures légales pour recouvrer les taxes foncières impayées.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

**3.**

**INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

**3.1**

062-03-2013

**Autorisation des pompiers à participer à la compétition des pompiers.**

CONSIDÉRANT QU'annuellement les pompiers participent à la compétition provinciale;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon mettent à la disposition des pompiers un montant jusqu'à deux mille dollars (2 000,00 \$) afin de permettre à ceux qui le désirent de participer à la compétition provinciale des pompiers qui aura lieu la fin de semaine du 6 juillet 2013 à la ville de Louiseville;

QUE les pompiers puissent utiliser les véhicules nécessaires ainsi que les équipements de la municipalité dans le cadre de cette compétition.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies

**3.2**

063-03-2013

**Adoption du plan de mise en œuvre pour la municipalité dans le cadre de couverture de risque incendie.**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie a déposé aux membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon le plan de mise en œuvre pour l'exercice 2012;

CONSIDÉRANT QUE le plan de mise en œuvre est conforme à la couverture de risques incendie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité doit d'adopter le plan de mise en œuvre déposé par son directeur du service incendie;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon adoptent le plan de mise en œuvre déposé par le directeur du service incendie, exercice 2012, dans le cadre de couverture de risques incendie.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service des incendies

Monsieur Éric Lacasse, coordonnateur à la sécurité publique MRC de Papineau

**3.3**

064-03-2013

**Participation financière de la municipalité dans le cadre de l'organisation du 28<sup>e</sup> colloque de la Fédération Québécoise des Intervenants en Sécurité Incendie.**

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Papineau a confirmé sa participation dans le cadre de l'organisation du 28<sup>e</sup> colloque de la Fédération Québécoise des Intervenants en Sécurité Incendie (FQISI) prévu les 27 et 28 avril prochain à St-André-Avellin;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires de la MRC de Papineau recommande aux municipalités locales qu'une contribution minimale de cent dollars (100,00 \$) soit versée à la MRC de Papineau pour l'organisation de ce 28<sup>e</sup> colloque de la FQISI;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent une contribution de cent dollars (100,00 \$) versée à la MRC de Papineau pour l'organisation de ce 28<sup>e</sup> colloque de la FQISI.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie  
MRC de Papineau

**4.**

**TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**4.1**

**065-03-2013**

**Octroi – contrat de débroussaillage pour l'exercice 2013.**

CONSIDÉRANT QU'il est important d'entretenir les bordures des routes;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Guy Ménard à débroussailler les bords de chemin pour un montant de trois mille cinq-cents dollars (3 500,00 \$) plus les taxes.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie  
Monsieur Guy Ménard  
Monsieur Yvon Guindon, directeur des Travaux publics

**4.2**

**066-03-2013**

**Autoriser le directeur général à demander des soumissions pour l'achat d'une motoneige payée à même le surplus accumulé non affecté.**

CONSIDÉRANT QUE la motoneige pour l'entretien des pistes de ski de fond date de 1995 et n'est plus en état de fonctionner adéquatement;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent le directeur général, monsieur Jacques Maillé, à demander des soumissions pour l'achat d'une motoneige payée à même le surplus accumulé non affecté.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

**4.3**

**067-03-2013**

**Programme d'aide à l'entretien du réseau routier 2012.**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 10 711,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Lac-Simon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### **Adoptée**

c.c. Trésorerie

Ministère des Transports

### **5.**

#### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

##### **5.1**

##### **Dépôt du rapport mensuel du directeur en bâtiment-environnement et urbanisme.**

Le rapport mensuel du directeur est déposé aux membres du conseil. Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay en fait la lecture.

##### **5.2**

068-03-2013

##### **Autoriser le directeur en bâtiment-environnement et urbanisme à assister au congrès de la COMBEQ du 25 au 27 avril 2013.**

CONSIDÉRANT QUE le Congrès de la COMBEQ regroupant les inspecteurs en bâtiment-environnement et urbanisme aura lieu à Québec du 25 au 27 avril 2013;

CONSIDÉRANT QU'il est important pour l'acquisition des connaissances et des réseaux de contacts que le directeur y participe;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Éric Bordeleau à participer au Congrès de la COMBEQ les 25, 26 et 27 avril 2013;

QUE les membres du conseil autorisent le paiement des frais d'inscription lesquels sont de cinq-cent-cinquante dollars (550,00 \$) plus les taxes ainsi que les frais d'hébergement et de déplacement;

QUE les sommes requises soient puisées à même les disponibilités des postes budgétaires « formation et perfectionnement » ainsi que « déplacement » 02-61000310 et 02-61000454.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

069-03-2013

**5.3****Autoriser le contrat pour analyser les bactéries, les phosphores, le pH et la turbidité à la Cie « Les Moules Zébrées C.D.T. ».**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, comme depuis plusieurs années, une offre de service de la part de la compagnie « Les Moules Zébrées C.D.T », afin d'effectuer des analyses des eaux des lacs Simon et Barrière;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon acceptent l'offre de service présentée par la compagnie « Les Moules Zébrées C.D.T », soit deux mille soixante-quinze dollars (2 075,00 \$) afin d'effectuer des analyses des eaux des lacs Simon et Barrière sous réserve de l'exclusion des tests reliés aux moules zébrées, puisque celles-ci ne peuvent pas selon un expert se développer dans les eaux des lacs visés par le contrat;

QUE les deniers requis au paiement de ces frais plus taxes soient puisés à même les disponibilités du compte 02-47000411.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

Les Moules Zébrées C.D.T.

070-03-2013

**5.4****Offre de service – rapport d'expertise requis pour la poursuite contre ledit propriétaire du lot 26-19 du Rang 2, canton de Hartwell.**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 187-07-2012, la municipalité de Lac-Simon a mandaté la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés à prendre des procédures contre ledit propriétaire du lot 26-19 du Rang 2, canton de Hartwell;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés d'obtenir un rapport d'expertise pour la poursuite contre ledit propriétaire;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour obtenir le rapport d'expertise de la firme Alary St-Pierre Durocher, Arpenteurs – géomètres;

QUE les frais d'expertisent soient imputés à la municipalité de Lac-Simon.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

La firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés  
Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

**071-03-2013**                      **5.5**  
**Offres de service – Bilan de santé des baies aux lacs Simon et Barrière.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a demandé des offres de services pour un bilan de santé dans certaines baies aux lacs Simon et Barrière;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu deux (2) soumissionnaires soit la firme Biofilia, Consultants en environnement et la firme Groupe Hémisphères;

CONSIDÉRANT QUE la firme Groupe Hémisphères est la plus basse;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent à la firme Groupe Hémisphères un contrat de neuf mille neuf cents dollars (9 900,00 \$) plus taxes afin d'obtenir un portrait de l'état de santé dans les baies énumérées dans la soumission aux lacs Simon et Barrière.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie  
 Groupe Hémisphères  
 Association des propriétaires des lacs Simon et Barrière

**072-03-2013**                      **5.6**  
**Demande de dérogation mineure numéro 93 concernant le lot 79 situé au 2072, chemin du Tour-du-Lac à Lac-Simon.**

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 93 concernant le lot 79 situé au 2072, chemin du Tour-du-Lac à Lac-Simon.

Madame la Conseillère Lise Villeneuve s'abstient de voter, car sa propriété est contiguë au lot 79.

**Adoptée**

c.c. Propriétaire du 2072, chemin du Tour-du-Lac à Lac-Simon.  
 Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

073-03-2013

**5.7****Demande de dérogation mineure numéro 94 concernant le lot A-97 situé au 203, chemin de la Presqu'île à Lac-Simon.**

Consultation publique sur cette demande, le maire, monsieur Gaston A. Tremblay demande aux personnes présentes s'ils veulent intervenir sur cette demande de dérogation mineure;

Personne n'est intervenu;

Décision du conseil;

CONSIDÉRANT la demande telle que présentée et la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a soumis de commentaires lors de cette séance;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon accordent la dérogation mineure numéro 94 concernant le lot A-97 situé au 203, chemin de la Presqu'île à Lac-Simon.

**Adoptée**

c.c. Propriétaire du 203, chemin de la Presqu'île à Lac-Simon.  
Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

074-03-2013

**5.8****Projet Rivages en Héritage – Protection des lacs et cours d'eau et application de la réglementation.**

CONSIDÉRANT la poursuite du projet *Rivages en Héritage* de la MRC de Papineau pour l'été 2013 visant l'embauche de trois (3) étudiants stagiaires en vue d'appuyer les municipalités dans le cadre de la sensibilisation, l'information et l'application de la réglementation en matière de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

CONSIDÉRANT QUE le projet est intégré au budget 2013 de la MRC, et prévoit une participation financière de la MRC (12 000 \$) et de ses municipalités locales (500 \$ par municipalité participante);

CONSIDÉRANT QUE le Comité administratif, par l'adoption de la résolution CA-2013-01-006, a validé le plan de travail et confirmé l'orientation selon laquelle chaque municipalité participante contribuera au projet à la hauteur d'un montant maximum de 500 dollars;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon prend acte de la décision du Conseil des maires quant à la participation financière des municipalités dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui désirent bénéficier des services des étudiants devront indiquer leurs besoins à l'intérieur du questionnaire prévu à cet effet et acheminé par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la réussite du projet, les municipalités doivent sélectionner un employé responsable qui agira à titre de répondant auprès de la MRC et qui pourra remplir le questionnaire sur les besoins et le retourner à la MRC d'ici le 31 mars 2013;



Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Lac-Simon confirme sa participation financière au projet à la hauteur d'un montant maximum de cinq cents dollars (500,00 \$);

QUE la municipalité de Lac-Simon désigne monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme pour agir à titre de personne responsable du projet au nom de la municipalité, afin notamment de remplir le questionnaire sur les besoins acheminé par la MRC;

QUE la municipalité s'engage à retourner à la MRC d'ici le 31 mars le questionnaire sur les besoins, en vue d'identifier les municipalités qui désirent bénéficier des services des étudiants stagiaires pour l'été 2013 et les secteurs ciblés.

#### **Adoptée**

c.c. MRC de Papineau

Monsieur Éric Bordeleau, directeur en bâtiment-environnement et urbanisme

#### **5.9**

##### **Avis de motion constituant un Comité Consultatif en Environnement.**

Madame la conseillère, Lise Villeneuve donne par la présente un avis de motion indiquant son intention de soumettre un règlement constituant un Comité Consultatif en Environnement.

#### **5.10**

##### **Modification de la résolution numéro 40-02-2010 – Mandat au Comité Consultatif d'Urbanisme.**

Point 5.10 reporté au prochain conseil.

#### **5.11**

##### **Remplacement d'un membre au comité consultatif d'urbanisme.**

Point 5.11 reporté au prochain conseil.

#### **6.**

##### **COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

#### **6.1**

**Aucun dossier à l'ordre du jour.**

#### **7.**

##### **LOISIRS, CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**

#### **7.1**

**Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec édition 2013 – autorisation à signer.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon organise les célébrations à l'occasion de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de présenter une demande d'assistance financière;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent monsieur Jacques Maillé à présenter pour et au nom de la municipalité, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2013.

**Adoptée**

c.c. Mouvement national des Québécoises et des Québécois

**7.2**

**076-03-2013**

**Évènement – activité de la St-Jean-Baptiste.**

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la population de la municipalité de Lac-Simon souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon a déjà manifesté dans le cadre de ses interventions sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE la municipalité de Lac-Simon, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

Mouvement National des Québécoises et Québécois

**7.3**

**077-03-2013**

**Autorisation d'embaucher un chansonnier à l'activité de la St-Jean-Baptiste.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire organiser la Fête nationale le 23 juin 2013, à la plage municipale de Lac-Simon;

Sur proposition de madame la Conseillère Lise Villeneuve;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent l'embauche d'un chansonnier le 23 juin 2013 au coût de mille cinq cent cinquante-deux dollars et seize cents (1 552,16 \$) incluant les taxes.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie

078-03-2013

**7.4****Autorisation à tenir l'évènement des feux d'artifice d'été.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'être autorisé par le ministère fédéral de Transports Canada de la tenue d'activité sur le lac Simon;

Sur proposition de monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon adressent aux autorités désignées du ministère de Transports Canada une demande formelle afin que soit autorisée la tenue de défilé de bateaux lors de l'activité des feux d'artifice le 27 juillet 2013.

**Adoptée**

c.c. Transports Canada, bureau de la sécurité nautique, Sécurité maritime

079-03-2013

**7.5****Autorisation à tenir l'évènement du Poker Run.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire organiser l'activité du Poker Run en juillet 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'être autorisé par le ministère fédéral de Transports Canada de la tenue d'activité sur le lac Simon;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon adressent aux autorités désignées du ministère fédéral de Transports Canada une demande formelle afin que soit autorisée la tenue du Poker Run, et ce, conditionnellement à ce que la municipalité de Duhamel accepte la tenue de ladite activité;

QUE la municipalité de Lac-Simon s'engage à respecter toutes les conditions décrites dans la lettre du 13 février 2013 transmise à la municipalité de Duhamel.

CONTRE : Madame la Conseillère Lise Villeneuve

**Adoptée**c.c. Transports Canada, bureau de la sécurité nautique, Sécurité maritime  
Municipalité de Duhamel

080-03-2013

**7.6****Demande d'aide financière au CLD Papineau dans le cadre du fond « culturel et patrimoine » pour la mise en valeur des sites historiques à Lac-Simon.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon désirent poursuivre le circuit d'interprétation historique en créant trois (3) nouveaux panneaux;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon demandent une aide financière au CLD Papineau dans le cadre du fond « culturel et patrimoine » et mandatent son directeur général à préparer et signer la demande d'aide financière.

**Adoptée**

c.c. Madame Marie-France Bertrand, agente développement culturelle, CLD Papineau

081-03-2013

**7.7**

**Demande de l'Association Équestre de la Vallée Rocheuse de l'Outaouais (AÉVRO).**

CONSIDÉRANT QUE l'Association Équestre de la Vallée Rocheuse de l'Outaouais attire de nombreux spectateurs d'année en année à la municipalité de Lac-Simon;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon autorisent un montant de deux cent cinquante dollars (250,00 \$) à ladite association pour la publication de 1/8 de page dans le guide d'AÉVRO ainsi que dans le calendrier de l'association.

**Adoptée**

c.c. Trésorerie  
Madame Nancy Houle, AÉVRO

**8.**

**CORRESPONDANCE**

**8.1**

082-03-2013

**Appui au projet soumis pour la sauvegarde du patrimoine du domaine des Pères Sainte-Croix à Lac-Simon.**

CONSIDÉRANT QUE le domaine des Pères Sainte-Croix de la municipalité de Lac-Simon a été cité à titre de site patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel;

CONSIDÉRANT QUE le domaine des Pères Sainte-Croix de Lac-Simon est un site d'une richesse patrimoniale exceptionnelle, tant sur le plan du patrimoine culturel que sur le plan du patrimoine naturel;

CONSIDÉRANT QUE la Province canadienne de la Congrégation Sainte-Croix, propriétaire du domaine, a manifesté à l'automne 2012 son intention de mettre en vente sa propriété de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement pour la sauvegarde du patrimoine du domaine des Pères Sainte-Croix de Lac-Simon souhaite faire l'acquisition du domaine et créer une coopérative dont la mission serait de protéger et de valoriser le site par le développement d'activités récréatives, touristiques, culturelles, éducatives, sportives, sociales et scientifiques au bénéfice des citoyens de la municipalité de Lac-Simon et de ses visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Regroupement pour la sauvegarde du patrimoine du domaine des Pères Sainte-Croix de Lac-Simon s'inscrit dans une perspective de développement durable, qu'il suscite l'adhésion de la communauté, qu'il est susceptible de créer des emplois permanents, qu'il ne menace pas d'entreprise existante, qu'il serait un apport économique à la communauté, qu'il constituerait un projet à long terme et qu'il bonifierait l'offre de services aux citoyens;

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu;

QUE conditionnellement à l'achat du domaine des Pères Sainte-Croix, la municipalité de Lac-Simon appuie le projet soumis pour la sauvegarde du patrimoine du domaine des Pères Sainte-Croix.

Monsieur le maire, Gaston A. Tremblay est contre, car il y a possibilité d'apparence de conflit d'intérêts si l'on tient compte du fait que d'autres intervenants possibles et de négociations entre les futurs acheteurs et la communauté des Pères Sainte-Croix.

CONTRE : monsieur le Conseiller, Gilles Robillard

### **Rejetée**

#### **8.2**

#### **Lettre de monsieur Claude Tétreault – préservation des œuvres et du personnage historique le Père Jean Tétreault.**

Les membres du conseil de la municipalité de Lac-Simon ne donnent pas suite à cette demande.

### **9.**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Un citoyen demande l'utilité d'acheter une motoneige pour l'entretien des sentiers de ski de fond, lorsque la municipalité possède un VTT. L'achat de la motoneige permet d'entretenir en même temps les sentiers et la patinoire dans la baie Blais. Un autre citoyen demande qui paie la facture pour l'organisation d'un Poker Run et au lieu d'organiser l'activité du Poker Run pourquoi ne pas organiser la traversée à la nage au lac Simon. Pour ce faire, il faut la participation de bénévoles.

#### **9.1**

#### **Information sur la Coop Santé du nord de la Petite-Nation.**

Le rapport de l'étude de faisabilité a été déposé. Le projet est viable, la Coop s'installera à Chénéville au 75, rue Hôtel de Ville à Chénéville. Les demandes de subvention sont en cours. L'assemblée générale de fondation se tiendra le 25 mai à 9 h 30. Le lieu est à déterminer et une campagne d'information sera faite.

### **10.**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

083-03-2013

#### **Levée de l'assemblée.**

Sur proposition de madame la Conseillère Louise Houle Richard;

Il est résolu unanimement;

QUE la séance soit levée à 21 h 25.

**Adoptée**

---

Gaston A. Tremblay, M.D. FRCPC  
Maire

---

Jacques Maillé  
Directeur général